

**FACULTE DE MEDECINE PIERRE ET MARIE CURIE**

Doyen : Professeur Bruno RIOU

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ  
DE PROTHÈSE OCULAIRE APPLIQUÉE****Coordonnateurs : Professeur Patrick GOUDOT – Professeur Bahram BODAGHI****Directeurs de l'enseignement : Dr Alain RETOUT - Dr Rémi LOCKHART - Mr Michel DURAND - Mr Yves QUENTIN****OBJECTIFS**

Formation Initiale et continue, **pour les médecins, les odontologistes, les prothésistes, les épithésistes, les ophtalmologistes, les opticiens et les orthoptistes.**

Ce diplôme d'université permet par son enseignement théorique et pratique d'appréhender les différentes techniques permettant d'exercer le métier d'ophtalmologiste. Les grands centres de chirurgie \*tête et cou\* sont de plus en plus demandeurs de professionnels sachant réaliser ce type de prothèse.

**FORMATION**

**Durée : 1 an** - Enseignements théoriques et pratiques dans le Service de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale.

**Début des enseignements :** Mardi 24 Octobre 2017

**Fréquence :** 8 sessions de 2 jours consécutifs par mois (mardi - mercredi)

**La présence à toutes les activités est obligatoire.**

**ACCES à la FORMATION**

- Titulaires du diplôme français d'état de docteur en médecine reconnus spécialistes en stomatologie ou en chirurgie maxillo-faciale, ou en ophtalmologie, par le conseil national de l'ordre des médecins.
- Titulaires du diplôme français d'état de chirurgien dentaire.
- Titulaires d'un diplôme étranger permettant d'exercer la stomatologie, l'ophtalmologie ou l'odontologie dans leur pays d'origine.
- Titulaires du C.A.P. ou du Bac Pro de prothésiste dentaire pouvant justifier de trois années d'activité professionnelle dans un laboratoire de prothèse dentaire
- Titulaires du brevet technique de maîtrise (BTM), du brevet professionnel (BP), du brevet de maîtrise supérieur (BMS) de prothésiste dentaire ou du BTS de prothèse dentaire pouvant justifier de trois années d'activité professionnelle dans un laboratoire de prothèse dentaire.
- Les étudiants autres que les ressortissants d'états de l'union européenne doivent faire valoir un diplôme de formation professionnelle reconnu dans leur pays et permettant l'exercice professionnel d'ophtalmologiste ainsi que cinq ans d'expérience professionnelle après la date d'obtention de ce diplôme.
- Les étudiants inscrits DFMS ou DFMSA de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie ou d'ophtalmologie (1)
- Les titulaires de l'agrément d'ophtalmologiste délivré ou reconnu par les organismes d'assurance maladie et par le ministère chargé des anciens combattants et des victimes de guerre ou les personnes pouvant justifier de trois années d'activité professionnelle dans un laboratoire de prothèse oculaire.
- Les étudiants autres que les ressortissants d'états de l'union européenne doivent faire valoir un diplôme de formation professionnelle reconnu dans leur pays et permettant l'exercice professionnel d'ophtalmologiste ainsi que cinq ans d'expérience professionnelle après la date d'obtention de ce diplôme.
- Titulaires du BTS Opticien Lunetier ou du BTS Génie Optique
- Titulaires du Certificat de capacité d'orthoptiste
- Les titulaires du DU de prothèse faciale appliquée
- Les titulaires de l'agrément d'épithésiste

(1) La délivrance du diplôme est subordonnée à l'obtention du diplôme ayant donné droit à l'inscription.

**INSCRIPTION**

**1) Sélection sur dossier :** Dossier pédagogique : CV + la photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation + lettre de motivation à transmettre au secrétariat.

Date limite de dépôt de la candidature : **Lundi 02 Octobre 2017.**

Le nombre des inscriptions est limité par décision des Directeurs de l'enseignement en fonction des capacités d'accueil.

**2) Inscription définitive :** Dossier administratif (site Internet)

paiement des droits d'enseignement ou prise en charge en formation continue.

**Droits : Droits universitaire et de bibliothèque** (fixés conformément à la réglementation ministérielle en vigueur)

**Droits d'enseignement :** Etudiants FI : 390 € Salariés ou libéraux FCI : 800 € Formation continue FCE : 800 €

Pour les **candidats salariés**, l'inscription au DU peut faire l'objet d'une prise en charge au titre de la **formation continue**.

**Renseignements :**

CHU Pitié-Salpêtrière - Service de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale 47-83 Bd de l'hôpital 75651 Paris Cedex 13

Métros : ligne 6 : station Chevaleret, ligne 5 : stations Gare d'Austerlitz, St Marcel.

Mme S. GAILLARD - Secrétariat pédagogique ☎ ☐ 01 42 16 13 09 Fax 01 45 86 20 44 ✉ [sylvie.gaillard@upmc.fr](mailto:sylvie.gaillard@upmc.fr)

**Inscriptions :** Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie Paris 6 - Bâtiment H – Spécialité Médicale les cordeliers 15, Rue de l'Ecole de

Médecine 75270 PARIS Cedex 06 – Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site Internet suivant : <http://www.fmpmc.upmc.fr> ->

Les Formations -> Les études médicales -> Le troisième cycle -> et choisissez -> [Documents pour l'inscription en DU et DIU de Stomatologie.](#)

LA **DURÉE TOTALE** DES ENSEIGNEMENTS POUR **L'ANNÉE** COMPREND :

- UN ENSEIGNEMENT **THÉORIQUE** DE 53 HEURES
- DES **TRAVAUX PRATIQUES** DE 59 HEURES

**ETUDE DE DOSSIER**

- Examen du dossier comportant : un curriculum vitae, la photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation et une lettre de motivation.

**CALENDRIER 2017/2018**

**Mardi et Mercredi - 9h30-17h30**

<b>24-25 Octobre 2017</b> <b>28-29 Novembre 2017</b>	<b>19-20 Décembre 2017</b> <b>23-24 Janvier 2018</b>	<b>13-14 Février 2018</b> <b>20-21 Mars 2018</b>	<b>03-04 Avril 2018</b> <b>29-30 Mai 2018</b>
---	---	---	--

**EXAMEN de FIN d'ANNÉE**

Épreuve écrite et pratique (toute la journée)

**Mardi 26 Juin 2018**

**Mercredi 27 Juin 2018**